PFL
Société par actions simplifiée
au capital de 12 800 euros
Siège social : 2 Rue Camille Flammarion
54300 LUNEVILLE
349 772 525 RCS NANCY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2025** s'élevant à 1 731 949,65 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 731 949,65 euros
Auquel s'ajoute : Le report à nouveau antérieur	4 351 281,09 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	6 083 230,74 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 2 164,94 euros par action	1 731 949,65 euros
Le solde	4 351 281,09 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 4 351 281,09 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2025** non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 731 949,65 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Certifié conforme
La Présidente

Isabelle ROSATO

Signature électronique par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium de la part de Isabelle ROSATO
Date: 07/07/2026 14:00:02

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU P.F.L. — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 2 Rue Camille Flammarion 54300 LUNEVILLE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 9 7 7 2 5 2 5 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

Certifié conforme à l'original
Signature numérique par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium de la part de Isabelle ROSATO
Date: 07/07/2026 13:59:53

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement (2)	AB		AC		
	Frais de développement (2)	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 358	AG	10 358	
	Fonds commercial (1)	AH	184 146	AI		184 146
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	302 672	AO		302 672
	Constructions	AP	3 397 709	AQ	2 436 606	961 103
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	85 418	AS	76 809	8 609
	Autres immobilisations corporelles	AT	402 859	AU	335 507	67 351
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	175 370	AW		175 370
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	22 815	BE		22 815
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	5 549	BI		5 549
	TOTAL (II)	BJ	4 586 899	BK	2 859 281	1 727 617
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	337 442	BU	5 479	331 963
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 131 058	BY	181 597	1 949 461
	Autres créances (3)	BZ	6 172 394	CA		6 172 394
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 429 783	CG		1 429 783
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 844	CI		9 844
	TOTAL (III)	CJ	10 080 523	CK	187 076	9 893 447
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 667 422	1A	3 046 357	11 621 065

Renvois : (1) Dont droit au bail : 184 146 — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : Non recensée — Stocks : Non recensée — Créances : Non recensée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU P.F.L. Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 12 800)	DA	12 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 280
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	4 351 281
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 731 949
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	6 097 310
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	13 013
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	13 013
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	54 584
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 600
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	776 727
	Dettes fiscales et sociales	DY	869 343
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 338
	Instrument financier à terme	D1	
	Autres dettes	EA	3 802 145
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	5 510 740
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	11 621 065

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 476 371
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	16 473

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

egid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU P.F.L. Néant ☐ *

Certifié conforme à l'original
Isabelle ROSATO
Signature numérisée par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium de la part de Isabelle ROSATO
Date: 07/07/2026 14:00:14

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
	lises*	FA	2 332 447	FB		FC	2 332 447	
	biens *	FD		FE		FF		
	services *	FG	4 420 563	FH	(260)	FI	4 420 303	
	nets *	FJ	6 753 010	FK	(260)	FL	6 752 750	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	3 624	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	2 500	
	Autres produits (1) (11)					FQ	34 593	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 793 469	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	753 507	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	18 111	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 783 763	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	81 570	
	Salaires et traitements*					FY	1 446 966	
	Cotisations sociales (10)					FZ	387 367	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)					GA	160 826	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	2 556	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	7 300	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 641 969	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 151 499	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	196 774	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	196 774	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	45 418	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	45 418	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	151 356	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 302 856	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SASU P.F.L.

Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	570 907
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	6 990 244
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	5 258 294
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	1 731 949

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	57 046
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	**A8**		Dont cotisations facultatives Madelin	**A10**	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	**A11**
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)						**HS**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Certifié conforme à l'original

Isabelle ROSATO

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium de la part de Isabelle ROSATO
Date: 07/07/2026 13:59:56

Désignation de la société : SASU P.F.L.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 11 621 065 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 731 950 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	184 147			184 147
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 359			10 359
Immobilisations incorporelles	**194 505**			**194 505**
- Terrains	302 672			302 672
- Constructions sur sol propre	3 397 709			3 397 709
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	86 733		1 315	85 418
- Installations générales, agencements aménagements divers	256 931		2 016	254 915
- Matériel de transport	67 684	941	15 258	53 367
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	102 381		7 803	94 578
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	175 370			175 370
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**4 389 481**	**941**	**26 392**	**4 364 030**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	22 815			22 815
- Prêts et autres immobilisations financières	5 549			5 549
Immobilisations financières	**28 364**			**28 364**
TOTAL	**4 612 351**	**941**	**26 392**	**4 586 900**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			941		
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			**941**		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			26 392		
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice			**26 392**		

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorpor			10 359			10 359
Immobilisations incorporelles			**10 359**			**10 359**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		2 297 533	139 073		2 436 606
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agence et aménagements des construct						
- Installations techniques, matérie et outillage industriels	5 à 10 ans		74 758	3 366	1 315	76 809
- Installations générales, agence et aménagements divers	10 ans		191 533	10 182	2 016	199 699
- Matériel de transport	4 à 5 ans		49 488	7 603	15 258	41 833
- Matériel de bureau et informatiq mobilier	5 à 10 ans		101 178	602	7 803	93 976
- Emballages récupérables et div						
Immobilisations corporelles			**2 714 489**	**160 826**	**26 392**	**2 848 923**
TOTAL			**2 724 848**	**160 826**	**26 392**	**2 859 282**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 318 847 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 549		5 549
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 131 059	2 131 059	
Autres	6 172 395	6 172 395	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	9 844	9 844	
Total	**8 318 847**	**8 313 298**	**5 549**

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	901 336
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 113 173
Total	**2 014 509**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 12 800,00 Euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Litiges	13 014				13 014
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**13 014**				**13 014**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 510 741 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	16 474	16 474		
- à plus de 1 an à l'origine	38 111	8 342	29 769	
Emprunts et dettes financières divers (*)	4 600			4 600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	776 728	776 728		
Dettes fiscales et sociales	869 343	869 343		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 339	3 339		
Autres dettes (**)	3 802 146	3 802 146		
Total	**5 510 741**	**5 476 372**	**29 769**	**4 600**
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	8 231			
(**) Dont envers les associés	1 164 194			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	135 374
Intérêts courus/emprunt	16
INTERETS COURUS A PAYER	228
ASSOCIES - INTERETS COURUS	45 011
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	136 679
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	39 240
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	3 790
Total	**360 338**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	9 844		
Total	**9 844**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025
Ventes	2 332 448
Prestations	4 355 029
Commissions	82 533
Mise a dispotion personnel	31 578
Rrr accordé	-48 837
TOTAL	**6 752 751**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	8 148	
TOTAL	**8 148**	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	61 217
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**61 217**
Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques de l'exercice	Dotations aux amortissements théoriques cumulées	Valeur nette
Terrains					
Constructions					
Matériel et outillage					
Autres	314 543	314 543	60 426	192 199	61 918
Total	**314 543**	**314 543**	**60 426**	**192 199**	**61 918**

	Redevances payées de l'exercice	Redevances payées cumulées	Redevances A moins d'un an	restant De un à cinq ans	à payer A plus de cinq ans	Prix résiduel
Terrains						
Constructions						
Matériel et outillage						
Autres	57 046	192 518	38 182	8 292		14 743
Total	**57 046**	**192 518**	**38 182**	**8 292**		**14 743**

P.F.L
SASU au capital de 12.800 euros
22 rue du Maréchal Joffre
54700 PONT A MOUSSON
RCS NANCY : 349 772 525

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la Décision de l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société P.F.L relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy,
Le 15 juin 2026

ORCOM CFGS AUDIT



Jérôme WEXSTEEN
Associé Responsable Technique